

# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DU BUDGET 2019

---

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie en compagnie de M. Raphaël Darbellay, Syndic et Municipal chargé des finances, et de M. Marc Michaud, Boursier communal, le mercredi 28 novembre 2018. La commission les remercie pour tous les éclaircissements et les réponses apportées aux questions posées.

## Considérations générales

Le budget présenté par la Municipalité est déficitaire avec un excédent de charges de CHF 298'300.- représentant 4.9% des recettes (à comparer avec le budget 2018 qui présentait un excédent de revenus de CHF 90'545.- soit 1.25% des recettes).

Plus que l'incertitude économique, c'est la mise en œuvre anticipée de la réforme de la fiscalité la RIE3 vaudoise qui conduit à un tel résultat. Ainsi l'impôt sur le bénéfice des personnes morales chute drastiquement de CHF 2'500'000.- au budget 2018 à CHF 1'040'000.- pour le budget 2019 selon les projections fournies par le Canton et les industries de la place. Cette baisse de recette importante (de l'ordre de CHF 1'500'000.-) s'explique principalement par les effets de la RIE3 vaudoise, mais également par des prévisions un peu moins optimistes de la part de la principale industrie par rapport à ses résultats. A noter que cette baisse importante est compensée partiellement, d'une part par le retour cantonal (part des CHF 50 mio promis aux communes pour une année) de CHF 488'303.- et d'autre part par une participation moindre à la facture sociale d'environ CHF 400'000.- et une alimentation également moindre à la péréquation de CHF 300'000.-, le solde constituant le déficit planifié.

Ce budget 2019 dégage une marge d'autofinancement nulle (négative de CHF 5'775.-) alors que la marge d'autofinancement émanant du budget 2018 était de CHF 322'120.-. En d'autres termes, la Commune n'aura pas d'autre choix durant cette année de recourir à l'endettement pour son budget d'investissement 2019 d'env. CHF 2'200'000.-.

Dans le budget par nature, la Commission constate que le budget 2019 est, pour les principaux comptes maîtrisés par la Commune, similaire à celui de 2018 (personnel administratif et d'exploitation, biens, service et marchandises, honoraires et prestations de service). Ainsi, par exemple, l'entretien des immeubles et routes est devisé à CHF 588'500.- (contre CHF 598'500.- en 2018). Les amortissements sont un peu plus élevés à CHF 294'100.- en 2019 contre CHF 233'240.- au budget 2018.

En complément aux remarques déjà données par la Municipalité, la commission tient à détailler les points suivants :

### **1. Administration Générale**

- 102.436.0 Le Syndic atteindra la limite fixée à 70 ans pour la participation au Conseil d'administration de VO Énergies. Le maintien éventuel du siège de Ballaigues au Conseil d'administration est en discussion. Cette situation pousse la Municipalité à revenir devant le Conseil prochainement au sujet de la rémunération des Municipaux.
- 110.301.0 En parallèle de l'augmentation de 80 à 100% de la Secrétaire municipale, augmentation du temps de travail de la préposée au contrôle des habitants de 50 à 60%.
- 150.365.4 La Commune soutient depuis plusieurs années « Passeport vacances » qui émane désormais dans un compte spécialement dédié avec un montant en hausse compte tenu du succès de cette activité auprès des petits Ballaiguis.
- 150.439.2 La Bibliothèque communale est ouverte désormais durant les heures d'ouverture du bureau municipal et c'est la préposée au contrôle des habitants qui s'occupe de suivre cette activité en faveur de la population. Un service à davantage faire connaître !

### **2. Finances**

- 210.330.1 La tendance pour l'amortissement de créances et débiteurs est malheureusement à la hausse.
- 210.401.0 Le montant est en baisse, en conséquence de la RIE3 vaudoise et d'une baisse prévue du bénéfice des principales industries.
- 210.411.0 La Commune perçoit un montant de 9 cts par Kwh qui transite sur le sol communal.
- 220.352.0 Il s'agit du montant exact facturé par le Canton à la Commune, alors que le compte 220.452.12 indique l'ajustement prévu par la Commune sur la base de ses propres prévisions.

### **3. Domaines et Bâtiments**

- 351.331.09 Le montant de l'amortissement indiqué correspond au préavis initial, soit sur 30 ans. Une exploitation de la Croix d'Or est prévue probablement dès avril 2019, d'où un loyer prévu dans le compte 351.427.0
- 356.427.0 Une salle de classe de plus est louée à l'ASCOVABANO.

359.427.0 Fin du bail de la Poste.

#### **4. Travaux**

450.311.0 Un changement de container est prévu et explique cette différence.

46 Un excédent de charges est prévu et le compte sera à nouveau déficitaire et pas couvert par les revenus.

La Commission ne peut que réitérer sa recommandation d'entamer dès à présent une étude pour comparer le niveau des taxes actuels aux communes voisines ou plus lointaines de taille et configuration similaires. De l'avis de la Commission, une adaptation raisonnable et graduelle au prix coûtant serait un minimum compte tenu des lourds investissements à venir.

#### **5. Instruction publique et cultes**

RAS

#### **6. Police**

RAS

#### **7. Sécurité sociale**

720.351.0 Montant de la facture sociale adressée par le Canton au mois d'octobre, basée sur les comptes 2017. Le compte 720.451.01 indique le montant probable qui sera porté en diminution de celle-ci compte tenu du budget prévu. Calcul rendu possible grâce aux outils de gestion développés par quelques boursiers.

#### **8. Services industriels**

81 Un prélèvement à la provision de plus de CHF 37'000.- sera nécessaire pour équilibrer le compte.

La commission suggère, comme au point 46, qu'une étude sur le niveau du prix de l'eau dans les communes voisines soit entreprise. Une augmentation raisonnable et graduelle paraît absolument nécessaire pour équilibrer le compte. Ainsi, une augmentation de 10 cts du prix du m<sup>3</sup> serait un bon premier pas. Par exemple, pour un troupeau de 80 vaches, cela représenterait moins de CHF 1.- par jour.

La commission termine ce rapport en remerciant une fois encore le boursier communal et le Municipal des Finances et Syndic pour la bonne tenue des finances de la Commune et leur travail dans un contexte mouvant.

## **Conclusion**

En conclusion du présent rapport, la commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le budget 2019 tel que présenté en tenant compte des remarques de la commission, en particulier aux points 46 et 81.

La commission des finances était composée de Mesdames et Messieurs :

- Patricia Bourgeois
- Liliane Leresche
- Nathanaël Bourgeois, président et rapporteur
- David Leresche
- Dario Salvi